

Saint Nazaire



les Eymes

Printemps 2022



DOSSIER
FINANCES
p. 6 à 9

Agenda

Toutes les dates annoncées sont sous réserve de modifications liées aux règles sanitaires.

■ **Dimanche 1^{er} mai** : vide-grenier ANNULÉ.

■ **Lundi 2 mai** : réunion publique d'information sur le cimetière à 19h, salle CARTIER-MILLON → page 2.

■ **Samedi 7 mai** : Implantation du circuit de billes, de 9h à 12h au parc des Écoutoux → page 5.

■ **Dimanche 8 mai** : commémoration du 8 mai 1945 à 11h devant le Monument aux morts.

■ **Lundi 9 mai** : Ciné Lundis pour les seniors à 15h à l'Espace Aragon, Villard-Bonnot. Départ à 14h15 de la Caserne.

■ **Samedi 14 mai** : Espace gratuit de 8h à 12h salle ACM → page 11.

■ **Samedi 14 mai** : Ramassage citoyen des déchets de 9h à 12h. Rendez-vous sur le parking derrière la mairie → page 5.

■ **Samedi 14 mai** : Permanence balades et découvertes de 10h30 à 12h, salle des deux colonnes.

■ **Lundi 16 mai** : Réunion publique sur les moustiques à 19h, salle CARTIER-MILLON → page 13.

■ **Mardi 17 mai** : séance du Conseil municipal à 20h30 à la Caserne.

■ **Samedi 21 et dimanche 22 mai** : Giboulivres, fête du livre jeunesse, maison Bergès à l'espace Aragon, Villard-Bonnot.

■ **Samedi 21 mai** : Concert gratuit par music@scene, 20h30 salle CARTIER-MILLON → page 15.

■ **Samedi 21 mai** : « Faîtes du vélo » → page 12.

■ **Samedi 25 juin** : Fête de la Saint-Jean après 2 ans d'absence, tenez-vous prêts ! → page 15.

Restez en contact avec nous :

• Site internet :

🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr

• Page Facebook :

Ville de Saint Nazaire les Eymes



Couverture : A l'occasion du carnaval, les enfants de l'école ont fabriqué une pieuvre en matériel de récupération. Ils ont décidé de la baptiser AQUALA !

Prochaine publication :

Essentiel de juin : parution le 27 mai 2022.

Articles à envoyer avant le lundi 9 mai

à ✉ communication.sne@orange.fr ou à déposer en mairie

Notez-le

■ IMPORTANT : INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE RENTRÉE 2022-2023

N'oubliez pas : vous avez jusqu'à la fin du mois de mai pour inscrire vos enfants à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

■ AIDE POUR L'UKRAINE

Les services de l'État communiquent régulièrement sur les dispositifs pouvant aider à l'accueil des réfugiés ainsi que sur les actions d'aide à mener en faveur des Ukrainiens. Pour suivre l'évolution de ces informations, rendez-vous sur notre site 🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr

■ ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les dimanches 12 et 19 juin. Ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h, salle CARTIER-MILLON. Si vous prévoyez d'être absent, pensez aux procurations.

■ INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX DES JARDINS

Par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets végétaux des jardins est totalement interdit : en cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal).

Pour éliminer ses déchets végétaux, tout particulier doit :

- soit les composter individuellement,
- soit les utiliser en paillage,
- soit les porter dans une déchetterie de Grésivaudan.

■ HAIES

Les haies doivent être plantées à 2 mètres au moins de la limite séparative si la hauteur est supérieure à 2 mètres, et à 0,50 mètre si la haie ne dépasse pas 2 mètres. Le voisin envahi par des branches d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux peut contraindre le propriétaire à les couper.

ATTENTION ! Les haies ne doivent pas déborder sur la voie publique afin de ne pas gêner la visibilité et le passage des véhicules, et permettre aux piétons de marcher sur les bords des chemins du village en toute sécurité.

■ PERMANENCES INFO-ÉNERGIE

Des conseils personnalisés, gratuits et indépendants par un conseiller Energie de l'AGEDEN. Permanences sur rendez-vous à Saint-Ismier et Crolles.

- Les mercredis 4, 11, 18 et 25 mai à Crolles de 9h à 13h ;
- Le vendredi 27 mai à Saint-Ismier de 9h à 13h.

Et pour le mois de juin :

- Les mercredis 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juin à Crolles de 9h à 13h ;
- Le vendredi 24 juin à Saint-Ismier de 9h à 13h.

■ RÉUNION PUBLIQUE SUR LE NOUVEAU CIMETIÈRE

Dans le cadre de la création du nouveau cimetière qui sera situé en haut du chemin de Pré l'Achard, une présentation d'esquisses et de propositions d'aménagement vous est proposée dans le cadre d'une réunion publique d'échanges. Nous comptons sur votre présence.

Sommaire

EDITORIAL DU MAIRE

P. 3

INFOS MUNICIPALES

P. 4/5 et 10-12

■ Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars	p.4
■ Travaux Chemin du Moulin	p.4
■ Canicule	p.4
■ Les enfants de la commune sollicitent l'aide des adultes pour réaliser leur projet	p.5
■ Expression de la Minorité	p.5
■ L'exposition de printemps à la mairie	p.5
■ Elections législatives 2022	p.10
■ Arrivée d'Olinska Sassolas, en charge de la communication	p.10
■ Arrivée d'Hélène Tinjod, en charge de la révision du PCS et du document d'information sur les risques majeurs	p.11
■ Espace Gratuité	p.11
■ Portage de repas	p.11
■ Poisson d'Avril	p.12
■ « Faites du vélo » à Saint-Nazaire-les-Eymes	p.12
■ Délibération du Conseil Communautaire	p.12

DOSSIER FINANCES

P. 6-9

PAGE ENVIRONNEMENT

P.13

■ Le parc des Écoutoux a livré ses secrets	p.13
■ Lutte contre les nuisibles	p.13
■ L'obligation de débroussaillage	p.13

LA VIE ASSOCIATIVE

P.14/15

■ Giboulivres : la fête du livre jeunesse	p.14
■ UT4M	p.14
■ Tennis club : adhésion de mi-saison	p.14
■ Exposition d'artistes : à vos candidatures	p.15
■ Music@scene	p.15
■ Fête de la Saint Jean	p.15

RENSEIGNEMENTS UTILES

P.16



Bonjour à toutes et à tous,

Je veux tout d'abord saluer le courage du peuple Ukrainien, qui se bat minute par minute pour défendre sa liberté. Ce ne sont pas que des mots qu'il lance dans un micro ou sur un réseau social, c'est une souffrance de chaque instant, une détresse humaine, des familles en deuil, des vies brisées, en plein 21^{ème} siècle !

Plus que jamais nous avons besoin de faire preuve de solidarité. Après la crise sanitaire dans laquelle l'ennemi n'était pas humainement identifiable, nous sommes désormais face à une situation que jamais nous ne pensions connaître à nos frontières.

Nous devons, à tout niveau, apporter une aide, un soutien à ce peuple meurtri.

La Commune a organisé quatre collectes de produits de première nécessité qui ont été acheminés aussitôt par la protection civile. Le Conseil municipal a voté une aide de 3 000 € (1 € par habitant) versée au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales géré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. Ce dispositif permet de garantir que les fonds versés par la commune seront confiés à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence, travaillant en liaison étroite avec des organisations internationales et des ONG. Il permet également une traçabilité des fonds versés.

Les collectivités ont été sollicitées par la Préfecture pour une mise à disposition de logements communaux. La Commune dispose de 3 logements, 1 est loué et 2 mis à disposition de l'Association Migrants en Grésivaudan (AMG). Ce n'était malheureusement pas possible pour nous.

Héberger veut dire accueillir pour un temps malheureusement long, scolariser les enfants, trouver un travail pour les adultes... La Préfecture coordonne l'ensemble de ces dispositifs. De notre côté, nous relayons les informations aux personnes qui nous ont contacté et actualisons notre site internet avec chaque nouvelle information.

Je reste bien-sûr à la disposition de toutes les personnes qui auraient besoin d'aide dans leur démarche.

J'espère de tout cœur que la liberté vaincra, que la raison l'emportera, que la diplomatie sera la plus forte et que cette guerre finira au plus vite.

Le Maire,
Michèle FLAMAND

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

1. Finances

• Approbation du compte de gestion 2021 de la Commune

Résultat de fonctionnement : + 466 811,53 €

Résultat d'investissement : + 23 197,28 €

Résultat antérieur reporté : + 148 231,78 €

• Approbation du compte administratif 2021 de la Commune

Le compte administratif est identique au compte de gestion.

• Budget Primitif 2022

Commune affectation du résultat antérieur d'exploitation 2021 d'un montant de 466 811,53 €

Résultat affecté en section d'investissement au compte 1068 « Réserves ».

• Approbation du Budget Primitif 2022 de la Commune

Budget de fonctionnement : 2 523 493 €

Budget d'investissement : 1 106 465 €

Budget total : 3 629 958 €

• Vote des taux d'imposition 2022 de la Commune

Pas d'évolution des taux.

• Attribution des subventions 2022 pour un montant global de 46 215 dont 20 000 € au CCAS

2. Convention de groupement de commandes entre les communes de Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes pour la fourniture de repas en liaison froide pour les cantines scolaires et accueil de loisirs

Monsieur Éric CHARPENTIER, Conseiller municipal délégué chargé des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'intergénérationnel, est nommé membre titulaire à la commission d'appel d'offres de ce

groupement de commandes, et Mme Élodie BOUZON, conseillère municipale, est nommée suppléante.

3. Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2020 – Rectification d'erreur et complément

Il est ajouté au sommaire et au dossier du PLU le résumé non technique qui avait été omis dans la délibération d'approbation du document. Ce document était présent dans le dossier soumis à enquête publique.

4. Mutualisation d'une balayeuse entre les communes de Saint Ismier, Biviers et Saint-Nazaire les Eymes

Convention de mise à disposition de la balayeuse de la Commune de Saint Ismier, moyennant une participation de 600 € HT par journée.

5. Syndicat Intercommunal de la Maison des Personnes Âgées (SIMPA) - Engagement de la commune à poursuivre sa participation

La commune s'engage à maintenir sa participation à la MCPA pendant au moins 5 ans à compter du changement de statut de la structure.

6. Soutien à la population ukrainienne – Attribution d'une subvention à caractère humanitaire

Attribution d'une subvention exceptionnelle à caractère humanitaire d'un montant de 3 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, afin de soutenir les populations d'Ukraine.

TRAVAUX CHEMIN DU MOULIN

Depuis le 1^{er} avril 2022 et pour une durée estimée à 18 mois, des travaux de l'opération immobilière Le Clos Eugène Jouclard, située 222 chemin du Moulin seront réalisés.

Le maître d'ouvrage est la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH). La phase de terrassement, réalisée par l'entreprise PERONA, est prévue pour une période de 30 jours à compter de ce démarrage des travaux. Durant cette période, des poids lourds seront amenés à emprunter le haut du chemin du Moulin et le chemin du Manival. La circulation pourra être perturbée temporairement chemin du Moulin, en particulier lors du raccordement des réseaux.

En cas de problème contactez Monsieur BOUVET, responsable des services techniques, au ☎ 04 76 52 91 21.

Nous vous remercions de votre compréhension.



CANICULE : RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Vous trouverez, encartée dans ce Bulletin de printemps, une feuille recto verso que vous pouvez remplir et déposer en mairie si vous (ou l'un de vos proches) souhaitez être régulièrement contacté par les membres du CCAS lors des périodes d'alerte canicule, entre le 1^{er} juin et le 31 août 2022. Si besoin, conseils et assistance seront donnés. Vos informations resteront confidentielles et ne seront communiquées qu'à Monsieur le Préfet, à sa demande, en cas du déclenchement du dispositif de veille et d'alerte d'une canicule départementale. Contactez le service accueil de la mairie pour toute précision complémentaire :

☎ 04 76 52 24 29

LES ENFANTS DE LA COMMUNE SOLLICITENT L'AIDE DES ADULTES POUR REALISER LEUR PROJET !

Le conseil municipal des enfants a proposé et décidé d'organiser le samedi 14 mai de 9 heures à 12 heures, un ramassage des déchets qui jonchent certains espaces publics. Le rendez-vous est fixé sur le parking à l'arrière de la mairie.

Nous ne pouvons que les féliciter pour cette démarche «citoyenne et éco-responsable». Ils vont demander à leurs camarades de classe et à tous les adultes disponibles et volontaires de venir les aider, afin de mener à bien cette belle initiative. L'âge minimum pour s'inscrire sera 6 ans, soit le niveau CP. Si des enfants plus jeunes veulent se joindre, ils seront placés sous l'entière responsabilité de leurs parents. La présence d'adultes est indispensable pour encadrer les différentes équipes qui se verront attribuer une zone à nettoyer. Afin d'éviter toute blessure potentielle, le port de gants de jardinage ou gants épais est vivement conseillé. Si vous pouvez apporter des gants supplémentaires, ils serviront à ceux qui n'en auront pas ! Les sacs poubelles seront fournis par la mairie, ainsi que le ramassage des poubelles collectées. Vous pouvez vous inscrire dès à présent par e-mail auprès du service enfance jeunesse : ✉ enfancejeunesse.sne@orange.fr

À la fin de la matinée, au point de rendez-vous du matin, les enfants et les participants se réuniront autour d'un pot « sans déchets » pour fêter dignement leur action et faire un petit bilan. Les sacs seront pesés ! Certains déchets serviront comme matériaux pour réaliser une sculpture dans le cadre des activités du périscolaire. En cas d'intempéries le samedi 14, cette demi-journée sera repoussée au lendemain, dimanche 15 mai aux mêmes horaires et même lieu. En cas d'intempéries sur le week-end, cette journée sera reportée au mois de septembre.

Quant au circuit de billes, son implantation se fera le samedi 7 mai 2022 de 9h à 12h au parc des Écoutoux. Ils auront besoin de mains fortes pour aider à cette installation et sont à la recherche de 6 enfants et 4 parents bricoleurs ! Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire auprès d'Éric Charpentier (conseiller délégué en charge du Conseil municipal des enfants) à ✉ eric.charpentier.sne@gmail.com ou d'Amandine Fleur (responsable du pôle enfance-jeunesse) à ✉ enfancejeunesse.sne@orange.fr.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

COLLECTE DES DECHETS : UN CHANGEMENT RADICAL EN 2023 ?

La CCLG prévoit de poursuivre le déploiement de PAV (Points d'Apport Volontaire), c'est-à-dire :

- abandon de la collecte en porte à porte (deux bacs),
- installation d'une trentaine de PAV avec 4 ou 6 containers,
- impact foncier et voiries, bruits et odeurs à proximité de chaque PAV,
- pollution visuelle, nuisances pour l'environnement et l'urbanisme.

La commune devra prendre une délibération sur ce projet avant sa mise en œuvre, mais pour l'instant rien n'est envisagé. L'abandon d'un service à l'habitant, cohérent, efficace, peu onéreux, retenu par tout le Y Grenoblois, toute l'Isère, la Drôme, l'Ardèche, adapté à un centre de tri dernière génération capable de TOUT trier que nous finançons, est une décision majeure qui justifie une consultation des habitants de la commune en préalable, à demander à notre Maire. Ce changement en 2023 c'est à vous de le choisir, après il sera trop tard !

Rappel du programme « Un Village, des Valeurs » pour l'environnement : Militer pour une politique optimisée de collecte des déchets (remise en cause des points d'apports volontaires systématiques et du mode de tri proposés par la CCLG)

Yves VERDURAND (✉ y.verdurand@ymmaj.fr) - Georges GARCIA (✉ georges.garcia.sne@gmail.com)

L'EXPOSITION DE PRINTEMPS A LA MAIRIE JUSQU'AU 15 JUIN

Le hall d'accueil de la mairie de Saint-Nazaire est égayé depuis le mois de mars d'une exposition de photographies sur le thème « les mains ». Ces magnifiques photos ont été réalisées par des habitants de la commune.

Pour venir admirer ces clichés, venez aux heures d'ouverture de la mairie.

La prochaine exposition, menée par Margaux du pôle enfance-jeunesse portera sur le sourire et sera visible en mairie et dans d'autres salles de la commune à partir de mi-juin. Plus d'infos à venir dans la prochain numéro de l'Essentiel.





Claude BENOIT,
Adjoint aux finances

EVOLUTION DES FINANCES 2021-2022

Mardi 22 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2021 et voté le budget primitif 2022.

Une réunion publique pour les habitants a été organisée le jeudi 17 mars.

CONTEXTE ET PERSPECTIVES

La loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 est en continuité du rapport d'orientation des finances publiques pour les années 2018 à 2022. Nous nous situons dans un contexte d'incertitude fort sur le plan politique, économique et financier au niveau international qui influe aussi directement sur l'économie nationale. Nous constatons une altération des dynamiques habituelles des visions comptables et budgétaires liées au contexte de notre environnement actuel international.

Nous devons prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'évolution possible de la situation en prenant en compte les impacts éventuels liés à l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, des prix en général avec pour corollaire la hausse des taux bancaires, la dette de l'État etc. Le futur est très difficile à prévoir avec exactitude. Il faudra donc se laisser quelques marges de manœuvre pour, à la fois, initier des projets à mettre en œuvre pour répondre à de nouveaux besoins et gérer les incertitudes.

Nous avons une hausse historique du PIB (Produit Intérieur Brut) en 2021 (+ 6,47%) et une prévision forte (+5,51%) après une baisse importante en 2020. La dette atteint désormais autour de 2 800

milliards d'euros (115,6 % du PIB). La stabilisation de la dette et le retour du déficit autour de 3% du PIB seront possibles (?) au prix d'un effort inédit sur la dépense publique.

S'il est encore prématuré de chiffrer les impacts que suscite ce nouvel environnement, nous pouvons identifier les recettes les plus exposées. Le contexte budgétaire de notre commune dépend principalement des impôts et taxes, des décisions de l'État et de la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG).

Des compensations budgétaires de l'État existent notamment sur les charges et différentes dépenses de caractère exceptionnel.

S'agissant de la CCLG, la question de l'Attribution de Compensation (AC), des fonds de concours, la dotation de solidarité, reversés aux Communes fera partie du PFF (Pacte Financier et Fiscal) en cours d'élaboration. Pour 2022, les montants restent inchangés.

Toute l'équipe municipale s'attèle avec énergie à mettre en œuvre les projets d'investissement malgré les contraintes actuelles.

En bref, le budget 2022 est bien sur équilibré mais les prochaines années seront plus ou moins difficiles en fonction de l'évolution de la crise politique, économique et financière.

Nous vous présentons, dans un premier temps, les résultats de l'exercice 2021 COMMUNE puis le Budget 2022 COMMUNE.

RÉSULTATS 2021 – COMMUNE

Le compte administratif est tenu sous la responsabilité du Maire. Il comptabilise les dépenses et les recettes de l'exercice 2021. Le compte de gestion est tenu par la Trésorerie Principale et doit être égal au compte administratif au centime près.

La totalité du résultat de fonctionnement 2021 de 466 811,53 € sera affecté à l'investissement pour l'exercice 2022 et permettra une dotation supplémentaire pour notre budget investissement. Il est très important pour l'avenir de la Commune d'avoir toujours un bon niveau d'investissement (voir à la page suivante le PPI : Plan Pluriannuel d'investissement). L'excédent d'investissement 2021 de 171 429,06 € (il est constitué du résultat de l'exercice 23 197,28 € et de l'excédent antérieur (2020) 148 231,78 €) est simplement inscrit en recette d'investissement 2022. Le résultat global de clôture montre un très bon résultat avec un excédent de 638 240,59 €.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES 2 117 720,04 €	DÉPENSES 805 646,32 €
RECETTES 2 584 531,57 €	RECETTES 828 843,60 €
RÉSULTATS EXERCICE 466 811,53 €	RÉSULTATS EXERCICE 23 197,28 €
RÉSULTAT CLÔTURE EXERCICE 466 811,53 €	EXCÉDENT ANTÉRIEUR REPORTÉ 148 231,78 €
	RÉSULTAT CLÔTURE EXERCICE 171 429,06 €

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE
638 240,59 €**

ANALYSE FINANCIÈRE EXERCICE 2021 – COMMUNE

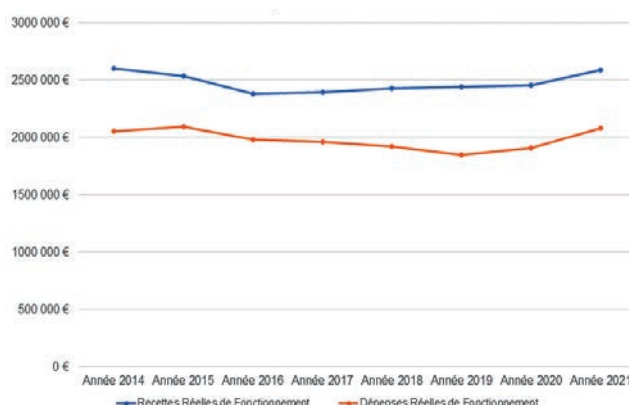
Les ratios financiers montrent une situation très saine des finances malgré les baisses de certaines dotations.

(Ces concepts signifient que l'on ne tient pas compte des opérations d'ordre, transferts entre les sections par exemple. On ne garde que ce qui est réellement encaissé ou décaissé.)

Nous pouvons observer :

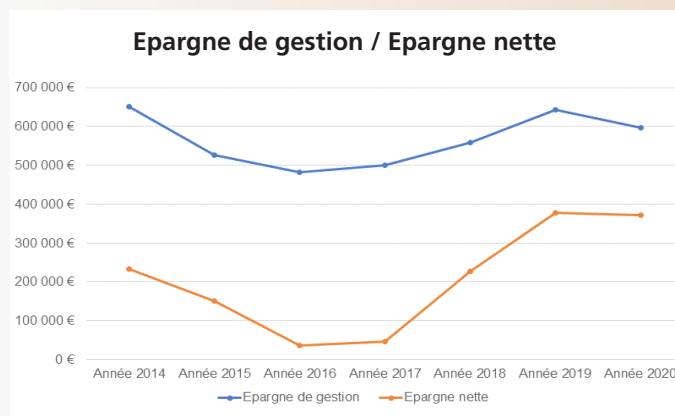
- Un resserrement des courbes entre 2015 et 2016, ce qui montre la difficulté d'avoir un excédent suffisant pour participer au financement des investissements.
- Le résultat de fonctionnement qui a chuté de 2014 à 2016, essentiellement par la baisse des dotations (baisse des recettes de 400 000 € environ), malgré des mesures d'économies décidées et amélioration des résultats en 2017, 2018 et 2019 par l'effet des mesures prises et par la diminution de l'endettement de la Commune.
- Les dépenses réelles et les dépenses réelles de fonctionnement ont augmentées en 2021 essentiellement à cause de l'augmentation de l'activité (centre de loisirs, garderie et cantine (norme CAF). Les dépenses supplémentaires sont globalement compensées par l'augmentation des recettes.
- Nous avons actuellement une bonne capacité d'autofinancement.

Recettes réelles Dépenses réelles de fonctionnement

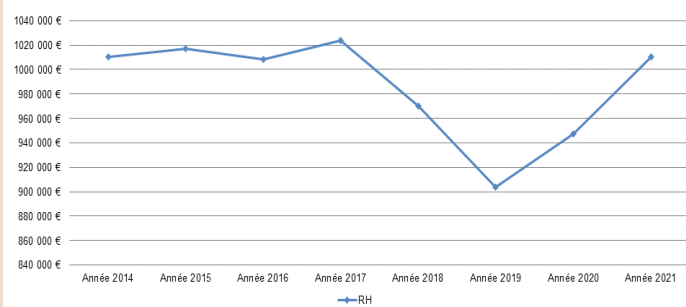


L'épargne de gestion constitue la capacité d'autofinancement de base et l'épargne nette constitue la réelle capacité d'autofinancer (CAF) les investissements en ayant payé le capital et les intérêts de la dette. Nous constatons une amélioration de notre CAF à partir de 2018 (46 K€ en 2017, 227 K€ en 2018, 378 K€ en 2019, 372 K€ en 2020 et 325 en 2021).

Notre capacité de désendettement est de 2,7 ans ce qui est très bas et ce qui permet d'envisager d'emprunter pour financer les investissements nécessaires (voir PPI).



Ressources humaines



Ce schéma montre une baisse très sensible en 2018 et 2019, malgré le GVT (Glissement Vieillesse technicité), grâce à des mesures liées à l'organisation, à la dématérialisation, aux méthodes de remplacement ou non remplacement, etc.

L'augmentation en 2020 et 2021 est due à la pandémie et aussi à l'augmentation de l'activité (centre de loisirs, cantine, garderie) avec le respect des normes.

Nous avons vu que cette hausse était globalement compensée par des ressources supplémentaires.

UN EXEMPLE DE CHARGES CONCERNANT LES SERVICES ASSURES A NOS CONCITOYENS

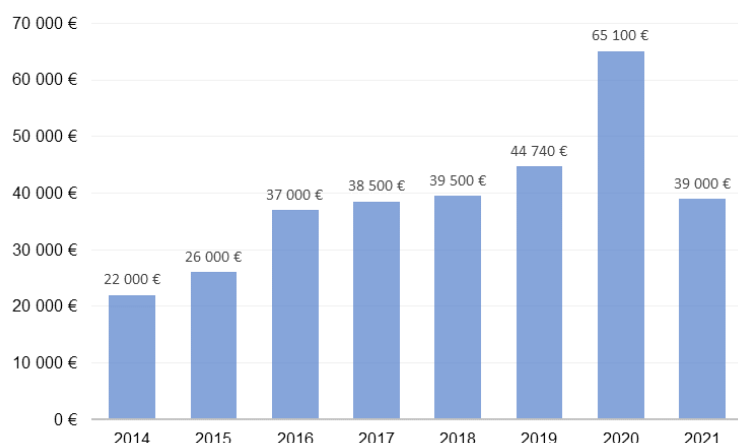
Nous constatons une hausse très forte en 2020 car la fréquentation a baissé (pandémie, classes fermées) avec un encadrement humain qui a été stable.

En 2021, la fréquentation a été en forte hausse, ce qui a permis de limiter le déficit.

Nous considérons que ce sont des services au service de nos concitoyens et donc pas nécessairement équilibrés du point de vue financier.

Nous pourrions aussi citer les bâtiments scolaires, l'École Maternelle, l'École Élémentaire, la bibliothèque, etc.

Déficit de la restauration scolaire



BUDGET 2022 COMMUNE

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'une collectivité comme Saint-Nazaire-les-Eymes. Une Étude établie par le Cabinet Stratorial mandatée par la CCLG montre que notre Commune fait partie des 14 communes du territoire qui dispose d'une situation financière très saine et qui dispose de marges de manœuvres fiscales.

➔ Pas de hausse de la fiscalité décidée par la Commune (mais augmentation de 3,4 % des bases de la Taxe Foncière (TF) par l'État suite à la hausse des prix en 2021).

➔ Le Conseil municipal, cette année encore, a décidé de ne pas augmenter les taux : pas d'augmentation de la fiscalité.

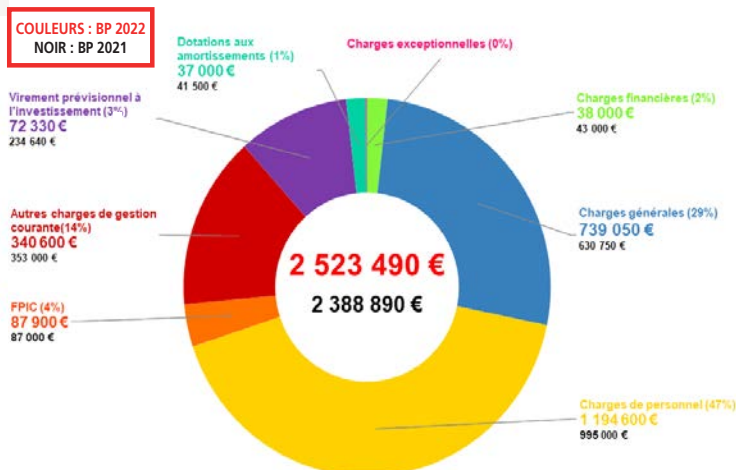
Pour information :

• Taxe d'Habitation (TH) : pour tous les particuliers, la TH sera supprimée en 2023.

Elle est remplacée par la taxe foncière du Département à la hauteur de la compensation nécessaire.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total 2 523 490 € / 2 388 890 € en 2021



Les dépenses budgétées augmentent bien sûr du même montant que l'augmentation des ressources.

Pour favoriser l'investissement, nous avons comme objectif de limiter le niveau des dépenses de fonctionnement par une gestion plus efficiente.

Nous sommes particulièrement attentifs au budget consacré aux **Ressources humaines** qui constituent 47% de nos dépenses de fonctionnement. Il faut faire bénéficier nos services de personnels à la fois compétents et en nombre suffisant sans grever trop lourdement nos ressources.

Nous rappelons que c'est une réelle volonté de la Mairie de maîtriser la masse salariale notamment mais nous devons faire face aux besoins de la population, en termes de services, que nous devons satisfaire le mieux possible avec des moyens appropriés.

Les postes **charges générales et autres charges courantes** constituent 43 % de nos dépenses. Nous avons tenu compte de l'augmentation de ces charges suite au taux d'inflation qui serait de l'ordre de 4,5% en 2022 avec des pointes à 6%...

Le poste **charges générales** (545 750 € en 2018, 553 180 € en 2019, 598 900 € en 2020, 630 750 € en 2021 et prévisionnel 739 050 € en 2022) est en augmentation notamment par les charges nouvelles dues à l'augmentation des prix de l'énergie (gaz +17%, électricité + 45%) par la restauration scolaire, le nettoyage, l'augmentation d'activité prévue.

Le poste **Autres charges de gestion courante** : une légère baisse en 2022 : (279 300 € en 2018, 291 100 € en 2019, 359 000 € en 2020, 353 000 € en 2021 et prévisionnel de 340 600 € en 2022). Nous rappelons que nous soutenons nos associations locales à hauteur de plus de 10 000 €.

• TF sur les propriétés bâties : 20,51 % (taux inchangé depuis 2012) + 15,90 (taux Département) soit 36,41%.

• TF sur les propriétés non bâties : 59,18 % (taux inchangé depuis 2006)

➔ Pas de hausse des tarifs des services de la Commune

➔ Toujours la recherche d'économies dans le fonctionnement, notamment en maîtrisant la masse salariale : maîtrise des dépenses

➔ Garantie des grands équilibres financiers budgétaires

➔ Maintien de notre capacité d'autofinancement

➔ Volonté de maintenir un niveau d'investissement nécessaire pour le bon fonctionnement de la Commune et compatible avec ses finances

➔ Recours à l'emprunt à la mesure des investissements et de notre capacité de remboursement

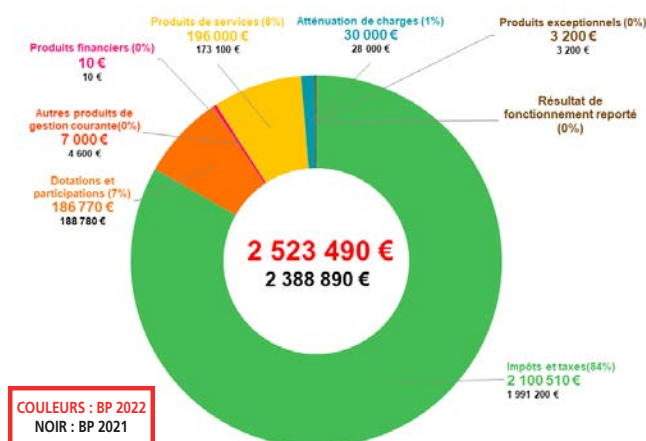
Rappel : en ce qui concerne les orientations budgétaires, il est nécessaire de se laisser quelques marges de manœuvre :

- Pour gérer les projets 2022-2026 à mettre en œuvre, de façon à répondre aux nouveaux besoins

- Par rapport aux incertitudes internationale, nationale.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total 2 523 490 € / 2 388 890 € en 2021



Le facteur principal de la progression concerne les impôts et taxes (rappel : +3,4% augmentation des bases décidées par l'État en fonction de la hausse des prix en 2021) et un peu les services.

Dotations :

Par rapport à 2021, la dotation forfaitaire de l'État baisse encore (depuis 2014) puisque la somme est de 0 €. L'Attribution de Compensation (AC) et la dotation de solidarité versées par la Communauté de communes restent constantes.

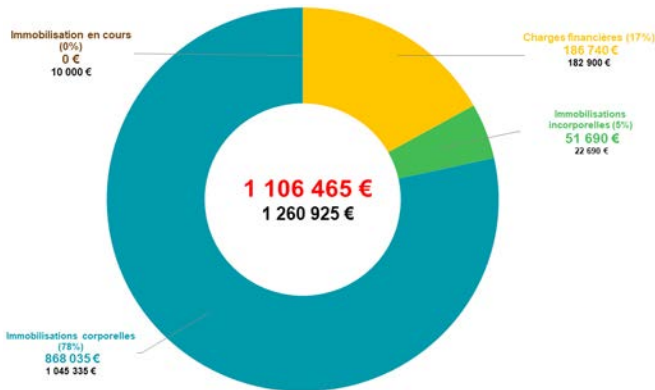
La politique de la Communauté de communes est de continuer à aider plus particulièrement les communes en difficulté.

Impôts et taxes : ces sommes sont fondamentales pour l'équilibre du budget puisqu'elles représentent 84% du budget de fonctionnement.

Les finances de la Commune ne devraient pas être impactées car des compensations par l'État sont actuellement prévues.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Total 1 106 465 € / 1 260 925 € en 2021



COULEURS : BP 2022
NOIR : BP 2021

Les immobilisations corporelles (essentiellement les investissements / travaux récurrents et nouveaux) constituent 78 % des dépenses d'investissement.

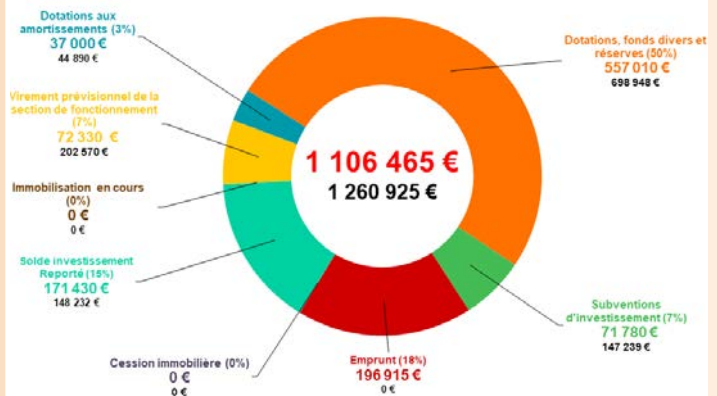
Vous trouverez le PPI en fin d'article.

■ **Immobilisations incorporelles** : (quelques exemples) : Études, subventions aux organismes publics, logiciels, révision documents.

■ **Immobilisations corporelles** : (quelques exemples) : Réhabilitation de l'École du Manival (sur plusieurs années) réseau eaux pluviales, acquisition de terrains et étude, travaux pour la création du nouveau cimetière (sur 2 ans), mise en place de la vidéoprotection pour certains bâtiments publics et tous les investissements courants nécessaires au bon fonctionnement de la Commune etc. voir PPI.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total 1 106 465 € / 1 260 925 € en 2021



COULEURS : BP 2022
NOIR : BP 2021

65% du budget provient de l'exercice 2021 (excédent d'investissement reporté et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 (réserve)).

7 % provient du virement prévisionnel du fonctionnement 2022 et 7 % de subventions déjà notifiées.

Réserves : 557 010 € provenant du résultat de clôture du fonctionnement de l'exercice 2020.

Excédent d'investissement reporté : 171 430 €

Recours à l'emprunt : emprunt prévu de 196 915 €. Au vu des résultats de l'exercice, il est probable que nous n'ayons pas besoin de recourir à l'emprunt. Par contre les investissements 2023 et années suivantes seront plus importants et nécessiteront un emprunt.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Le PPI comprend tous les investissements qu'ils soient incorporels ou corporels, récurrents ou nouveaux prévus sur l'horizon du mandat. Les sommes sont TTC et sont brutes c'est-à-dire sans déductions des subventions que nous chercherons à obtenir.

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, 4 projets structurants pour notre Commune :

- Rénovation de l'École Élémentaire
- Création du nouveau cimetière
- Travaux induits par l'étude de déplacements sur notre Commune
- Création d'une Maison des jeunes

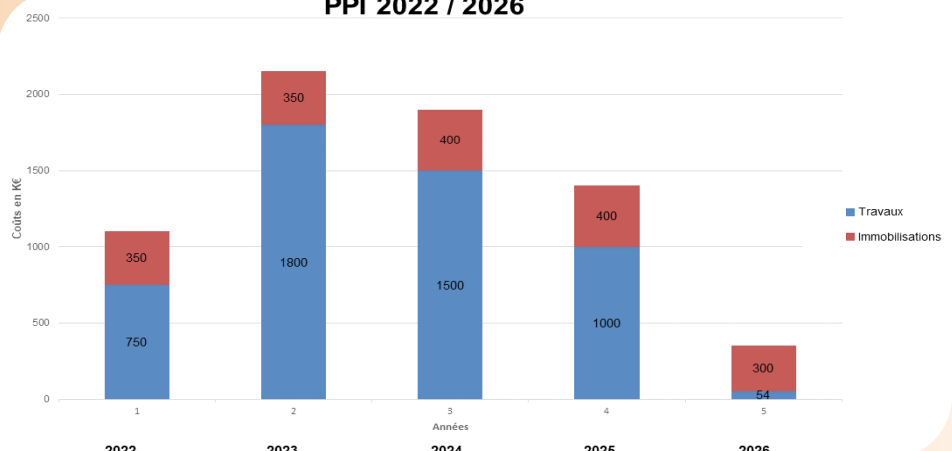
Sur les 5 prochaines années, le total des investissements serait égal à 6 900 K€ avec 1 130 K€ de récupération du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) soit il resterait à financer 5 770 K€ (rappel : sans les subventions).

« TOUTE CHOSE ÉGALE PAR AILLEURS »

Dans le contexte actuel, nous avons une situation financière qui permet une **bonne soutenabilité de ce plan**.

Il va de soi que ce PPI sera actualisé chaque année en fonction de son avancement, d'éventuels nouveaux projets ou le report de certains et en fonction du contexte incertain (hausse des taux, inflation, redressement des comptes publics qui pourraient nuire à la bonne soutenabilité financière des projets.)

PPI 2022 / 2026



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022

Les élections législatives se dérouleront :

- Le dimanche 12 juin pour le premier tour,
- Le dimanche 19 juin pour le second tour.



Les 2 bureaux de vote seront situés comme d'habitude salle CARTIER-MILLON, 180 Chemin de la mairie. Ils seront ouverts de 8 h à 18 h.

Inscription sur les listes électorales :

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est **obligatoire** pour faire valoir votre droit de vote. Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, avant le 4 mai, sur www.elections.interieur.gouv.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, avant le 6 mai, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du formulaire de demande d'inscription : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024 (Cerfa 12669*02) ;
- Par courrier adressé à la Mairie (le courrier devra être reçu en Mairie le 6 mai au plus tard), en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le formulaire de demande d'inscription : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024 Cerfa n° 12669*02 (Cerfa 12669*02).

Pour les personnes atteignant leur majorité, et ayant été recensées (recensement citoyen) l'inscription est automatique. Il faut avoir 18 ans révolus pour pouvoir voter, c'est-à-dire fêter son anniversaire au plus tard la veille du jour du vote. Vous voulez vérifier votre inscription sur les listes électorales ?

Rendez-vous sur www.elections.interieur.gouv.fr, et cliquez sur la rubrique « Je vérifie si je suis inscrit sur les listes électorales ».

Procurations :

Chaque électeur peut donner procuration à tout moment à partir d'un an avant le scrutin. Il n'y a pas de date limite pour déposer une demande, mais le plus tôt est le mieux, car il faut tenir compte des délais de transmission de la procuration.

Pour cela, vous pouvez, au choix :

- Faire une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, puis la faire valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- Vous rendre directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire où vous devrez remplir un formulaire. Il est obligatoire d'être muni d'un justificatif d'identité.

Important : pour donner procuration, vous devez connaître le Numéro national d'électeur de votre mandataire (la personne à qui vous donnez procuration). Ce numéro est inscrit sur les cartes électorales et peut être retrouvé directement en ligne en interrogeant sa situation électorale.

Nouveauté : depuis cette année, il n'est plus nécessaire d'être électeur dans la même commune que la personne à qui vous allez donner procuration.

Le mandataire devra toutefois se déplacer dans votre bureau de vote pour voter.

ARRIVÉE D'OLINSKA SASSOLAS, EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Olinska Sassolas a pris ses nouvelles fonctions de chargée de communication le 15 mars dernier.

Cette jeune ardéchoise âgée de 24 ans a été investie durant plusieurs années au sein du Conseil municipal des jeunes de sa ville natale, et souhaitait poursuivre cet engagement en évoluant professionnellement dans le domaine de la communication publique et territoriale.

Titulaire d'un master en information-communication récemment obtenu au sein de l'Université Grenoble-Alpes, elle répondra aux besoins de la commune en informant les citoyens via les divers supports : écrits, site internet, panneaux lumineux, page Facebook et système d'alerte.

Les agents de la commune ainsi que les élus l'ont accueilli chaleureusement et lui ont présenté les principaux dossiers en cours. Nous lui souhaitons la bienvenue et le succès dans ce nouveau poste.



ARRIVÉE D'HÉLÈNE TINJOD,

EN CHARGE DE LA RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS



Depuis fin mars, Hélène Tinjod a pris ses nouvelles fonctions de chargée de révision du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information sur les risques majeurs (DICRIM), dans le cadre de son stage de fin d'études.

Elle restera au sein de nos services jusqu'au 31 août 2022. Originnaire de Paris, Hélène suit un master en géographie des risques naturels (dynamiques des milieux et risques) au sein de l'université Paris 1.

Le PCS est un document visant à planifier les actions de la commune face aux risques majeurs

naturels, technologiques ou sanitaires qu'elle peut rencontrer. Le DICRIM est quant à lui un document à destination du public l'informant des risques majeurs présents sur la commune, et lui indiquant les réflexes à avoir.

Ces documents existent déjà pour notre commune, mais n'ont pas été actualisés, et ne nous permettraient plus d'apporter efficacement une réponse face à une situation de crise. Nous lui souhaitons la bienvenue et la réussite dans cette nouvelle expérience professionnelle.

ESPACE GRATUITÉ : DONNEZ CE QUE VOUS N'UTILISEZ PLUS !

Nous vous proposons une matinée conviviale dont l'idée est de remettre en circulation ce qui ne vous sert plus : vaisselle, livres, CD, DVD, bibelots, jeux, jouets, accessoires vestimentaires, bijoux fantaisie, petit électroménager... le tout propre, en état d'usage ou à réparer. Rendez-vous le samedi 14 mai de 8h à 12h salle CARTIER-MILLON. La récup', c'est tendance et c'est pour tout le monde ! Ça ne coûte rien à celui qui donne, pourtant ça rapporte à tout le monde : des trouvailles dans ce que les voisins n'utilisent plus, moins de déchets et d'incinération pour la collectivité, moins de dépenses et un moment de partage et de convivialité ... tout le monde est gagnant !

À la fin de la matinée, l'association GRESY récupérera ce qui reste pour alimenter ses boutiques solidaires : vente à petits prix et création d'emplois à la clé !

N'hésitez pas à venir donner et/ou prendre ce qui vous fait envie ! Si vous souhaitez nous donner un coup de main lors de cette matinée, n'hésitez pas, nous recherchons des bénévoles pour nous aider : ✉ anouckplas@free.fr

PORTAGE DES REPAS : LE CCAS PROPOSE UNE AIDE COMMUNALE

Le CCAS propose une aide destinée à financer une partie des repas et frais de portage à domicile aux personnes âgées de 65 ans et plus ou en situation de handicap. Cette aide, dénommée « aide au repas », a pour but de favoriser le maintien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à leur domicile ou à leur retour après hospitalisation. Elle est accordée pour une période d'1 an, sur la base de 1 repas par jour et par personne, et est renouvelable.

Les conditions d'attribution de l'aide au repas sont les suivantes :

- Être domicilié/e sur la commune depuis 12 mois au moment de la demande ;
- Être âgé/e de 65 ans et plus et ne plus pouvoir assurer la préparation de ses repas soit d'une manière provisoire notamment suite à une hospitalisation, soit d'une manière permanente ;
- Bénéficier de ses droits aux avantages vieillesse (retraites principales ou complémentaires, Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, ...) ou bénéficier d'une aide ou allocation à destination des personnes en situation de handicap ;
- Disposer de ressources correspondant à la grille de quotient familial présentée ci-contre.

Les ressources à prendre en compte sont celles portées sur la ligne « Revenu imposable » mentionné dans le dernier avis d'imposition connu. Le quotient familial (QF) se calcule en divisant le revenu imposable par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition. Les demandeurs ou leur représentant doivent se présenter en Mairie, pour l'instruction de leur demande, munis des pièces suivantes :

- Pièce justificative de domicile de 12 mois au moins ou quittance de loyer ;

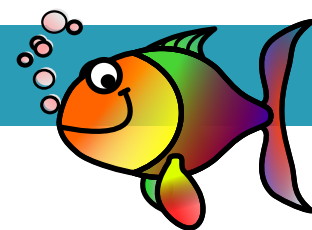
Tranche	Revenu imposable	Part CCAS	Montant plafond pris en charge par le CCAS en € TTC	Part bénéficiaire
A	Inférieur à 9 807 €	48 %	5,50 €	52 %
B	Entre 9 807 € et 13 000 €	32 %	3,70 €	68 %
C	Supérieur à 13 000 €	-	-	Plein tarif

- Copie de carte d'identité, extrait d'acte de naissance ou tout document mentionnant la date de naissance du bénéficiaire ;
- Un certificat médical mentionnant le besoin du bénéficiaire, de faire appel à un service de portage de repas à domicile soit à titre permanent, soit à titre provisoire et dans ce cas, le certificat à produire devra mentionner la période ;
- Un avis autorisé d'une assistance sociale ;
- Dernier avis d'imposition sur le revenu. Cette pièce sera à produire à chaque renouvellement de l'aide au repas.
- Pour les personnes hébergées, une attestation sur l'honneur d'hébergement par la personne qui accueille, ainsi qu'un justificatif de son domicile ;
- Copie du devis produit par la société de portage de repas à domicile choisie par le demandeur.

Un dossier de demande vous sera alors remis.

L'aide est versée directement au prestataire assurant le portage à domicile, le bénéficiaire ne paie que le reste à charge.





POISSON D'AVRIL

Vous avez eu de la stupeur pour certains, de l'amusement pour d'autres, en lisant l'article intitulé « Nommage des rues, un gros changement pour cet automne ».

C'était le traditionnel poisson d'avril. Depuis plusieurs années, plusieurs voies privées ont été nommées dans le cadre du raccordement à la fibre, ce qui permet aussi à leurs habitants une identification plus rapide par les secours, des livraisons facilitées.

Ce changement n'est pas toujours simple administrativement, ni immédiat... J'ai donc voulu faire un clin d'œil à toutes les personnes qui ont connu cette difficulté.

Mais rassurez-vous, à ma connaissance à ce jour, il n'est pas prévu de changer.

Michèle FLAMAND

« FAITES DU VÉLO » À SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES !

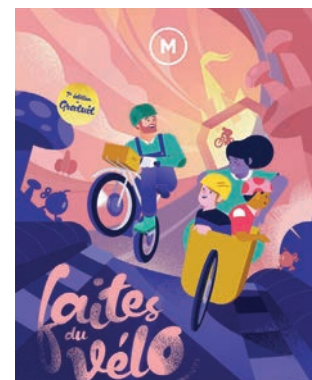
A l'occasion de la « Faites du vélo », une balade en VAE (Vélo à Assistance Électrique) est organisée à Saint-Nazaire-les-Eymes en collaboration avec le SMMAG.

Cette animation gratuite est programmée le **21 mai 2022** dans l'après-midi.

L'inscription et la réservation s'effectuent sur le site <http://www.faitesduvelo.com/>.

Toutes les informations utiles au déroulement de cette animation seront disponibles sur ce site à partir du début du mois de mai, au plus tard.

Plus largement, le SMMAG propose un programme d'animations gratuites et festives du 09 au 29 mai autour de cette « faites du vélo » dont l'objectif consiste à découvrir et à élargir la pratique du vélo.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU GRÉSIVAUDAN

1. Une intercommunalité solidaire

Une solidarité qui s'illustre aussi bien sur le territoire à travers un fonds de concours intercommunal au bénéfice des petites communes, qu'au-delà. D'une part, les élus ont voté la création d'un fond de concours qui permettra d'abonder les aides attribuées par le Département et qui participera au soutien des projets d'investissement des communes de moins de 1500 habitants. Aussi, les élus ont acté la création d'un fonds de concours à destination des communes sinistrées suite aux intempéries de fin décembre. Enfin, face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, la Protection Civile a appelé à la solidarité nationale pour soutenir la population. En collaboration avec l'Association des Maires de l'Isère (AMI), elle a mis en place, via ses antennes locales, une collecte de produits de première nécessité ainsi que du matériel médical et logistique à destination des populations ukrainiennes, à laquelle la communauté de communes a fait écho en relayant l'information auprès des communes de son territoire. Afin de soutenir plus largement l'aide humanitaire, la Protection Civile a lancé un appel à générosité publique, appel auquel Le Grésivaudan a répondu positivement en votant une subvention exceptionnelle de 20 000 €. En parallèle la collectivité a procédé à un travail de recensement des logements d'urgence sur le territoire aussi bien communaux que privés.

2. Des produits locaux dans l'assiette des habitants

Le Grésivaudan s'est fixé pour ambition, à l'horizon 2030, d'approvisionner de manière durable, la restauration collective publique du territoire à 80%. Autre objectif, recourir aux produits biologiques à hauteur de 50%.

3. Pour des services de proximité autour du Plateau des Petites Roches et de Pontcharra mais aussi des permanences délocalisées

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'action sociale, Le Grésivaudan apporte un soutien de proximité aux usagers dans les démarches administratives ou ayant besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique. Un premier projet soutenu par la communauté de communes et les services de l'État a conduit à la création d'un Espace France Services sur la commune du Plateau des Petites Roches qui ouvrira ses portes courant 2022. Afin de consolider la présence des services publics en proximité

des habitants, les élus communautaires ont acté la création d'un second Espace France Services sur le nord du territoire, à Pontcharra. Un accueil fixe sera proposé au sein de l'actuelle Maison des Services de la commune et des permanences France Services délocalisées à Allevard et Les Adrets seront également organisées. On retrouvera parmi les services proposés : des permanences régulières (Plan Local pour l'insertion et pour l'Emploi, Mission Locale, logement social, Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation, ...) ou ponctuelles pour d'autres partenaires (CAF, Service pénitentiaire d'insertion et de probation médiation familiale, ...), une salle de formation, du matériel informatique en libre-service.

4. Soutenir la construction de logements sociaux

En préambule, le Président a tenu à rappeler que la communauté de communes finance désormais directement les organismes HLM (hors communes soumises à la loi Solidarité Renouvellement Urbain) pour l'équilibre financier de leurs opérations. C'est dans ce cadre que les élus communautaires ont acté des aides complémentaires à différentes opérations immobilières de logements locatifs sociaux pour un montant global de 716 500 €. La collectivité a également acté des garanties d'emprunt pour 3 opérations portées par des organismes HLM sur le territoire.

5. Mieux trier les biodéchets

D'ici le 31 décembre 2023, les territoires seront dans l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Pour les communes de plaine dont les déchets sont gérés en direct par la communauté de communes, plusieurs scénarios ont été envisagés et les élus ont opté pour la solution « Tout compostage ».

Cette solution représente un investissement de 703 700 € HT subventionnable à hauteur de 55% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et le recrutement de 4 équivalent temps plein pour assurer la distribution, la mise en œuvre de ces composteurs et l'accompagnement des habitants.

Environ 8 000 composteurs individuels seront distribués et 300 sites de compostage partagé installés, dans l'objectif de réduire le tonnage d'ordures ménagères.

LE PARC DES ÉCOUTOUX A LIVRÉ SES SECRETS

Une visite du parc des Écoutoux a été organisée samedi 12 mars dernier.

Martina STUMPF, adjointe en charge de l'environnement, a présenté aux participants la gestion de ce parc : haie sèche, fauche tardive, tonte courte autour des jeux et des tables de pique-nique. Florence NAUD bénévole de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a donné des explications sur les nichoirs et les oiseaux. Catherine HAMBURGER, ancienne professeure de SVT, qui s'occupe de la mare a présenté cet endroit apprécié des grenouilles et des tritons palmés. La visite s'est poursuivie jusqu'au platane à côté des tables de ping-pong. Pour terminer cette matinée, Martina STUMPF et Olivier NIER ont fait une démonstration de la taille des dix arbres fruitiers plantés en 2018-2019 lors de la rénovation de ce parc à la biodiversité préservée et appréciée de tous.



POUR PRÉVENIR LES INCENDIES

L'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Par arrêté préfectoral en date du 12 avril 2013 (N°2013-02-0015), le massif « Rebord Sud de Chartreuse » dont Saint Nazaire fait partie, a été classé comme zone présentant un risque avéré d'incendie. Ce classement implique l'obligation légale de débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions situées à moins de 200 m d'un espace boisé (bois, friche, ...)

Pour les terrains situés dans des zones urbaines (classification PLU), le débroussaillage doit être effectué sur la totalité de la parcelle, bâtie ou non. Pour tous les autres terrains, les propriétaires de terrains bâtis doivent débroussailler dans un rayon de 50 m autour des constructions. Il peut arriver que ce périmètre de 50 m s'étende au-delà des limites de leur propriété. Il leur appartiendra alors, si aucune habitation n'y est implantée, de débroussailler la bande de terrain permettant de respecter cette distance quand bien même le terrain ne leur appartient pas et de maintenir cet espace dans un état débroussaillé pendant toute l'année. L'application de ce dispositif réglementaire incombe aux communes dans le cadre des pouvoirs de police conférés au Maire. Un contrôle sur RDV pourrait être effectué en juin.

Pour plus de renseignements et savoir si vous êtes concerné :

- site internet de la Mairie : www.saint-nazaire-les-eymes.com > rubrique vie pratique.

- site internet de la préfecture de l'Isère :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage>

- vous pouvez également consulter des cartes et guides à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Pourquoi est-il important de débroussailler ?

Pour vous protéger ainsi que vos biens.



- l'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera donc maîtrisé plus facilement,
- les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité,
- si toutefois le feu très rapide venait à passer, les dégâts occasionnés seraient moins importants.

LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Avec le retour du printemps et des températures chaudes, c'est le retour de nombreux insectes dont les moustiques tigre et les chenilles processionnaires.

Comment les combattre ?

• Chenilles processionnaires :

Elles quittent le nid en procession, trouvent refuge au sol et deviennent papillons en été. Pour les éradiquer, il faut détruire les cocons en les brûlant ou installer un piège à chenilles le long du tronc ou piéger les papillons males avec un piège à phéromones.

Très important : si vous croisez une procession de chenilles, évitez de les agresser car elles risquent de propulser des poils très urticants dans l'air. Éloignez les enfants et vos animaux de compagnie.

• Moustiques-tigres :

Il existe un geste simple : il faut les priver d'eau car ils se développent même dans les plus petites quantités. Passez donc en revue votre jardin ou votre terrasse : gouttières, réserves d'eau, bacs, soucoupes, seaux, arrosoirs, jouets, déchets, etc...

Mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs ; ce qui conservera l'humidité sous les plantes sans devenir des gîtes larvaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous à la réunion publique du 16 mai prochain.

Contact pour obtenir des conseils et une éventuelle intervention à domicile : ✉ eid-rhonealpes.com



◆ ■ GIBOULIVRES : LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE LES 21 ET 22 MAI PROCHAINS

Après le succès de la 1^{ère} édition de la Fête du livre jeunesse Les Giboulivres, la Communauté de communes et les bibliothèques du réseau intercommunal du Grésivaudan présentent la deuxième manifestation qui aura lieu les 21 et 22 mai 2022.

Cette nouvelle édition se construit en renforçant sa dimension transversale. Elle s'élargit dans le temps et dans l'espace et s'appuie sur les partenaires du territoire : acteurs jeunesse, acteurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques. Spectacles vivants, ateliers, rencontres et dédicaces seront autant d'occasions de susciter l'échange et la découverte entre les auteurs de littérature jeunesse, leurs œuvres et le public. La manifestation sera précédée par des rencontres scolaires et publiques dans les communes participantes, les 19 et 20 mai 2022.

Créé en 2004 à l'initiative de 3 bibliothèques, « Les Giboulivres » est l'unique manifestation autour de la littérature jeunesse dans le Grésivaudan. Son objectif est d'aller à la rencontre de publics éloignés de la lecture en multipliant les partenariats, de promouvoir la littérature jeunesse et de développer le goût de la lecture chez l'enfant.

La fête du livre se veut un événement culturel festif et ludique, avec 8 auteurs invités sur 4 jours : Delphine CHEDRU, Jennifer DALRYMPLE, Véronique DELAMARRE-BELLEGO, James CHRIST, Fanny PAGEAUD, Marc POUYET, Isabelle SIMLER et Natalie TUAL.

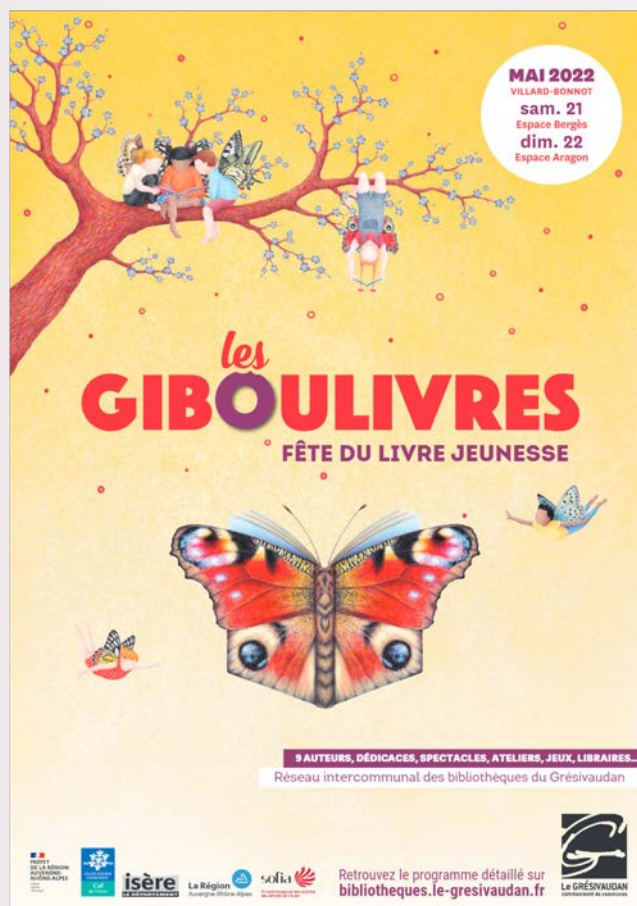
Tarif : entrée gratuite. Accès libre et gratuit aux spectacles, aux ateliers et aux jeux.

Accès : Espace Bergès, avenue des Papeteries, 38190 Villard-Bonnot.

☎ 04 76 89 54 87

Espace Aragon, 19 Boulevard Jules Ferry, 38190 Villard-Bonnot.

☎ 04 76 71 22 51



◆ ■ UT4M, LE TRAIL DES ALPES DE PASSAGE A ST NAZAIRE : DEVENEZ BÉNÉVOLES !



L'ultra trail UT4M se déroulera du 21 au 24 juillet prochains. St Nazaire sera cet été encore base de vie pour les coureurs qui passeront de Belledonne à la Chartreuse.

Si vous souhaitez participer à cette grande aventure sportive et humaine, les organisateurs recherchent encore des bénévoles à ce jour : inscrivez-vous sur le site de la manifestation :

🌐 www.ut4m.fr

Pour plus de renseignements sur les courses, consultez le site : www.ut4m.fr et sur la base de vie de St Nazaire, le site de la commune : 🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr

◆ ■ LE CLUB DE TENNIS DE SAINT NAZAIRE PROPOSE DES ADHÉSIONS MI-SAISON

Le SNET vous informe que cette année encore il met en place des adhésions mi-saison à partir du 1^{er} Avril 2022.

Le tarif est unique que le nouvel adhérent soit licencié au SNET ou ailleurs. Chaque adhésion permet la réservation d'une heure de pratique via le site internet Ten'Up.

Deux formules de tarifs existent :

- Du 1^{er} Avril au 30 Sept : 90€
- Du 1^{er} Juillet au 30 Sept : 60€

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à nous contacter par mail snet@fft.fr ou par téléphone : Cécile GUILLAUME 06 81 55 51 34.

Vous pouvez également télécharger une fiche d'inscription sur notre site internet : <http://club.fft.fr/snet>

◆ ■ EXPOSITION D'ARTISTE : À VOS CANDIDATURES

L'année 2021 a vu la renaissance d'une manifestation artistique sur notre commune avec l'exposition «Art d'ici».

Pour 2022, la Commission Culture souhaite renouveler cette manifestation en ouvrant l'exposition à des artistes porteurs de handicaps, ainsi qu'aux artistes des communes de la vallée du Grésivaudan.

L'exposition est prévue le **premier week-end d'octobre** à la salle CARTIER-MILLON.

Les candidatures des artistes intéressés sont à faire parvenir à la Commission Culture **avant le 31 mai**.

Compte-tenu de l'espace disponible, la Commission Culture sera éventuellement amenée à une sélection des candidatures.

Cette année, il nous tient à cœur d'apporter notre soutien au peuple ukrainien : les artistes retenus pourront, s'ils le souhaitent, réaliser une œuvre aux couleurs de l'Ukraine et reverser l'argent de la vente à une association venant en aide aux ukrainiens.

Les dossiers de candidatures devront contenir une description de la démarche artistique et des techniques employées, ainsi que des photographies de quelques œuvres à faire parvenir avant le 31 mai à ✉ mairie.sne@orange.fr.



◆ ■ MUSIC@SCENE ORGANISE UN CONCERT GRATUIT



Les répétitions ont repris dans une ambiance toujours aussi festive et bon enfant. Mais que seraient toutes ces belles chansons sans le plaisir de les partager ?

De la mélodie sentimentale à la salsa endiablée, en passant par la balade jazzy, music@scene s'est replongée dans 20 ans d'auto production pour sélectionner leurs thèmes musicaux préférés.

Ils vous donnent donc rendez-vous, **le samedi 21 mai à 20h30, pour une soirée musicale de toutes les couleurs, salle CARTIER-MILLON.**

L'entrée sera gratuite pour tous avec une participation libre au chapeau.

◆ ■ LA FÊTE DE LA SAINT JEAN SERA DE RETOUR AU MOIS DE JUIN !

Après deux ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, le comité des fêtes est heureux de pouvoir organiser de nouveau la fête de la Saint-Jean.

Cette fête qui rassemble tous les Saint-Nazairiens, aura lieu **le samedi 25 juin sur le plateau sportif.**

Le rendez-vous est donné à partir de 15h pour des activités et des jeux, suivi d'un repas pour ceux qui le souhaitent, du défilé aux lampions, du feu de la Saint Jean, du feu d'artifice, pour finir en dansant !

N'hésitez à rejoindre le comité des fêtes afin de les aider durant cette journée.

✉ comitedesfetes.sne@orange.fr - ☎ 06 59 36 26 77

Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 76 52 24 29

Fax : 04 76 52 42 33
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
✉ mairie.sne@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

- Accueil téléphonique :
Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h
- Accueil physique : Lundi : 13h-19h
Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h
Mercredi : 8h-17h

Permanences du service urbanisme sur rendez-vous :

Le lundi créneau habituel : 17h-19h

Services techniques

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87
Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ 04 76 52 24 25
Fermée pour une durée indéterminée. Les colis et recommandés sont à retirer au bureau de poste de St Ismier.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04
✉ labibliotheque.sne@orange.fr

Ouverture au public : mardi 16-18h, mercredi : 10h30-12h et 17h-19h, vendredi : 16-18h, samedi : 10h30-12h. Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55
✉ enfancejeunesse.sne@orange.fr

ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26
☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80
✉ multiaccueil.stnazaireseymes@le-gresivaudan.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

« Les Grésimômes-secteur 1 »
☎ 06 73 09 35 85
✉ ram.lesgresimomessecteur1@le-gresivaudan.fr
Pour plus d'informations :
🌐 www.le-gresivaudan.fr/ram

MEDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT et Hélène BEAUMONT ☎ 04 76 52 75 22
Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32

Médecin de garde :

En semaine de 20h à minuit. ☎ 15.

Au-delà de minuit, il n'y a plus de médecin de garde, ☎ 15.

Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)

☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

CONSEILS MEDICAUX ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7

☎ 04 38 70 17 01 ou sur rdvasos.fr
Ouvert tous les jours de 8h à 24h.

SAMU ☎ 15

NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112

URGENCE pour les personnes sourdes/

malentendantes ☎ 114

URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115

URGENCES VETERINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115
www.urgences-veterinaires.fr

ENFANCE EN DANGER

☎ 119 (24h/24) ou www.allo119.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

☎ 3919

CENTRE ANTI-POISON (LYON)

☎ 04 72 11 69 11

INFIRMIERE À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97

Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78
Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

KINESITHERAPEUTE

Magali CHARNEY ☎ 04 76 52 40 20
Urgences respiratoires ☎ 15

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET
28, chemin de la Touvière
☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie analytique -

Trouble du comportement alimentaire
Nathalie HALLOUET 68 chemin du Retour
☎ 06 80 46 86 23

PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI
229 chemin des Drogeaux
☎ 06 75 70 43 11

PSYCHOTHERAPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

PHARMACIE

Pharmacie Annick PLEMER
☎ 04 76 52 20 17
Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

COLLECTE DES DÉCHETS

- container d'ordures ménagères jeudi matin (4h-12h)
- container du tri sélectif vendredi matin (4h-12h)

Sortez votre bac la veille au soir
- si jour férié, collecte reportée au mercredi
Service déchets ☎ 04 76 08 03 03

DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45

CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier
St ISMIER Chemin de Vergibillon (Voie en S)
Pour Saint Ismier et Crolles, ouverture du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.
Les déchetteries sont fermées les jours fériés.
Renseignements : 🌐 www.le-gresivaudan.fr

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38

🌐 www.enedis-prevenance.fr

Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎ 0800 47 33 33

EAU POTABLE urgences

7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21

Relations Usagers Mairie ☎ 04 76 52 99 45

ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G

1846 rue de Belledonne - Crolles

☎ 0 800 941 103 🌐 www.tougo.fr

TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

POMPIERS ☎ 18

SECOURS MONTAGNE ☎ 112

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

VIGILANCE METEO www.vigimeteo.com

QUALITE DE L'AIR N° azur : 0 810 800 710

www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire ☎ 0 892 705 705

OPPOSITION chéquier ☎ 0 892 68 32 08

Conciliateur médiateur de justice

Permanences les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h mairie de St Ismier
sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

Permanence de l'Avocat

Le 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

Centre médico-social

71, chemin des sources (Bâtiment A) Bernin
☎ 04 56 58 16 91

Aide démarches administratives

mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

Dispositif « Allo familles Isère »

☎ 0 800 00 38 38

Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine :

- Nuits du lundi au jeudi (4 nuits)

- Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche



Pharmacies de garde Printemps 2022

POUR TROUVER LA PHARMACIE DE GARDE : www.servigardes.fr

MAI 2022

LU 2 PHARMACIE CENTRALE
VE 6 PHARMACIE DE LA DENT DE CROLLES
LU 9 PHARMACIE DES CHARMETTES
VE 13 PHARMACIE FONTAINE AMELIE
LU 16 PHARMACIE DE FROGES
VE 20 PHARMACIE PLEMER
LU 23 PHARMACIE SILVESTRE
VE 27 PHARMACIE DE CHAMP PRÈS FROGES
LUN 30 PHARMACIE DE L'ORCHIDÉE

DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 46
CROLLES ☎ 04 76 08 92 81
DOMÈNE ☎ 04 76 77 13 32
ST ISMIER ☎ 04 76 52 28 62
☎ 04 76 45 71 44
ST NAZAIRE ☎ 04 76 52 20 17
DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 08
☎ 04 76 71 40 75
LANCEY ☎ 04 76 71 43 36

JUIN 2022

VE 3 PHARMACIE DU MANIVAL
LU 6 PHARMACIE FERRADOU
VE 10 PHARMACIE LUU DUC
LU 13 PHARMACIE BELLE ÉTOILE
VE 17 PHARMACIE DE BERNIN
LU 20 PHARMACIE DE BRIGNOUD
VE 24 PHARMACIE CENTRALE
LU 27 PHARMACIE DE LA DENT DE CROLLES

ST ISMIER ☎ 04 76 52 23 42
LE VERSOUD ☎ 04 76 77 26 39
CROLLES ☎ 04 76 08 01 59
CROLLES ☎ 04 38 92 02 15
☎ 04 76 08 03 19
☎ 04 76 71 40 03
DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 46
CROLLES ☎ 04 76 08 92 81